



SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

**INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR
VÉHICULES ELECTRIQUES OUVERTES AU
PUBLIC**

RAPPORT D'ANALYSE DES PROPOSITIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE

Le présent rapport a pour objet de présenter l'analyse des propositions réceptionnées par Saint-Louis agglomération dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé afin de retenir un opérateur privé qui sera chargé de financer, exploiter, déployer, superviser, sous sa propre responsabilité, un réseau de bornes de recharge ouvertes au public sur la voirie et le foncier public relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération ou de ses Communes membres.

1. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

La procédure d'AMI visant à sélectionner un opérateur économique ayant vocation à occuper le domaine public communal ou communautaire, elle est soumise aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et vaut procédure de sélection préalable au sens de l'article L. 2122-1-1 CG3P.

Le règlement de l'AMI a été publié sur la plateforme www.marchespublics.info le 29 avril 2025, la date limite de réception des propositions ayant été fixée au 17 juin 2025 à 12h. À la suite de la demande d'un opérateur en cours de procédure cette date limite a ultérieurement été décalée au 02 juillet 2025 à 12h.

Quatre opérateurs ont déposé une proposition dans les délais impartis :

- **Electric 55 Charging**
- **E Totem**
- **Easy Charge**
- **IZIVIA**

Conformément à l'article 10.3 du règlement de l'AMI, des négociations ont ensuite été engagées avec les trois candidats suivants :

- **E Totem**
- **Easy Charge**
- **IZIVIA**

L'offre d'ELECTRIC 55 Charging n'a pas été retenue car le certificat de qualification IRVE P3 n'a pas été remis conformément à l'article 9.3 du règlement de l'AMI.

Deux tours de négociations ont été organisés, le 24 juillet 2025 et le 03 septembre 2025, durant lesquels les opérateurs ont pu présenter leur structure et/ou groupement ainsi que leur proposition.

Ils ont été auditionnés et interrogés par le jury constitué à cet effet (composé du Vice-Président à l'environnement, le climat et l'énergie et de l'assesseur en charge du patrimoine et des infrastructures) et des services environnement-climat-énergie, juridique, commande publique, finances de Saint-Louis Agglomération) sur les aspects techniques, financiers et juridiques de leurs propositions.

Chaque candidat a pu être auditionné et disposer du même temps de négociation, à savoir 1h30 par audition par tour.

À l'issue du deuxième tour de négociations les candidats ont été invités à remettre à Saint-Louis Agglomération **leur offre finale avant le 10 septembre 2025 à 12h00. Tous les candidats ont remis leur proposition finale dans le délai imparti.**

2. RAPPEL DES CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Tel qu'annoncé au règlement de l'AMI, il est prévu que les propositions soient analysées et notées sur la base des critères pondérés suivants :

Pertinence de l'offre de déploiement – 70%	Pondération
Sous-critère 1 - Stratégie du programme et qualité du projet d'implantation	40 %
La localisation des bornes prévues et la stratégie de déploiement	
La nature des bornes déployées (puissance, marque, fonctionnalités, etc.)	
Les plans d'implantation type	
Intégration des bornes dans l'environnement	
Le calendrier détaillé pressenti de déploiement et de renouvellement du matériel	
Conditions de reprise des bornes existantes déployées sous maîtrise d'ouvrage SLA	
Sous-critère 2 – Engagements pris en termes de disponibilité du service et de maintenance	20%
Proximité des équipes de maintenance pour permettre des interventions rapides et les modalités d'intervention (délais, gestion des pièces de rechange, etc.)	
Taux de disponibilité des points de recharge et moyens mis en œuvre pour l'assurer	
Qualité et contenu détaillé du rapport annuel	
Réactivité en cas de panne	
Sous-critère 3 - Les conditions d'accès au service	10%
Parcours utilisateur : ergonomie, confort et facilité d'utilisation	
Modalité pour déclencher les recharges	
Modes de paiement et de facturation	

Pertinence du modèle économique – 30%	Pondération
Sous-critère 1 – Montant de la redevance	15%
Montant de la redevance au gestionnaire de voirie	
Sous-critère 2 – Cohérence du Plan d’Affaires prévisionnel	10%
Robustesse du plan d’affaires (hypothèses d’entrées, stress tests/aléas)	
Sources de financement du projet	
Sous-critère 3 – Tarification usagers	5%
Projet de tarification du service pour les usagers	
Transparence du processus de révision des tarifs	

CONCLUSION : NOTATION DES PROPOSITIONS FINALES

En synthèse, il ressort de l’analyse des propositions finales la notation et le classement suivant :

CRITERES D’ATTRIBUTION	EASY CHARGE	E TOTEM	IZIVIA
PERTINENCE DE L’OFFRE DE DEPLOIEMENT (70%)	50,3	61	50,7
PERTINENCE DU MODELE ECONOMIQUE (30%)	19,5	28	12
TOTAL	69,8	89	62,7
CLASSEMENT	2ème	1er	3ème

À l’issue de la phase de négociation avec chacun des trois opérateurs invités à négocier et après analyse des propositions finales sur la base des critères d’attribution et de leur pondération,

la proposition de la société E-TOTEM apparait comme la mieux classée.

Ses avantages sont les suivants :

- 1) Une stratégie de panachage entre petites puissances sur zones résidentielles ou longues durées et hautes puissances sur zones fréquentées
- 2) Un nombre important de points de charge, déployés en plusieurs phases.

- 3) Une reprise et une mise à niveau de toutes les stations existantes est proposée soit les 40 Points de Charge existants ;
- 4) Un calendrier de déploiement et de renouvellement du matériel clair et détaillé, avec une première phase de déploiement arrivant à échéance fin juin 2016 et une seconde phase de déploiement arrivant à échéance fin mai 2027 ;
- 5) Un niveau élevé de redevance d'occupation du domaine public, estimable à 580k€ sur la durée du contrat (redevances qui bénéficieront aux communes mais aussi à Saint-Louis Agglomération sur les voiries communautaires) ;

→ Il est donc proposé au Conseil Communautaire de retenir **E-TOTEM** comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur le financement, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.